

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le **mardi 14 décembre à 20 h**, à l'hôtel de ville, en la salle des délibérations du conseil sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lamothe.

PRÉSENCES

Le maire : Guy Lamothe

Les conseiller(ère)s :
Jocelyne Coursol, district 1
Martin Paquette, district 2
Sébastien Forget, district 3
Roxanne Guay, district 4
Michel Maurice, district 5
Gilles Bertrand, district 6

Formant le quorum du conseil municipal.

Est également présent :
Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

322-12-21 2.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté ferme du conseil municipal de respecter la capacité de payer des citoyennes et citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact des lois et règlements;

CONSIDÉRANT QUE notre politique financière est de maximiser nos ressources financières, matérielles et humaines afin de maintenir un bas taux de taxation tout en maintenant un équilibre social et financier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Paquette et résolu à la majorité

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 au montant de 21 735 325 \$, tel que déposé le 14 décembre 2021 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Vote pour :
Sébastien Forget, district 3
Roxanne Guay, district 4
Michel Maurice, district 5

Vote contre :
Jocelyne Coursol, district 1
Martin Paquette, district 2
Gilles Bertrand, district 6

Monsieur le maire utilise son droit de vote et vote également pour la présente.

Véritable extrait du livre des délibérations
Certifié conforme ce 17 décembre 2021



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe